

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune
De SAINT-FORGEUX (Rhône)
En date du 9 Mai 2023

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation : 03/05/2023

Nombre de membres présents : 14

Date d'affichage : 03/05/2023

Nombre de suffrages exprimés : 14

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS le NEUF MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de **Monsieur Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gilles DUBESSY, Christelle LAFFAY, Daniel CHAUD, Isabelle DESSEIGNE, Michel GIRERD, Julien BOLVY, Gilles PUIPIER, Stéphanie MAGAT, Fabrice DUREL, Chrystelle BALME, Catherine MAINAND, Boris RABOUTOT, Vanessa GIRERD, Jérôme DURAND.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Monsieur Boris RABOUTOT

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Monsieur le Maire ouvre la séance, et demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil, en date du 14 mars 2023.

Ce procès-verbal n'apporte aucune remarque et est adopté.

Ordre du jour

1. Admission en non-valeur
2. Décision Modificative N°1
3. Demande subvention amendes de police
4. Approbation de la modification simplifiée N°3 du PLU
5. Tirage au sort des jurys d'assises 2024
6. Informations diverses.
7. Affaires Diverses.

Délibération N°16/2023

Objet : Admission en non-valeur de la créance de « LA BOULANGERIE DE LA PLACE »

Monsieur le Maire informe que face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, Monsieur le Trésorier Municipal sollicite l'admission en non-valeur. Le titre émis N° 16/2022 par la commune en 2022 à l'encontre de la « BOULANGERIE DE LA PLACE ».

Le motif invoqué par le Trésorier est le suivant : clôture pour insuffisance d'actif sur Liquidation Judiciaire de la boulangerie « LA BOULANGERIE DE LA PLACE ». Le montant global de cette créance s'élève à la somme de 492.88 euros sur le budget principal.

Monsieur le Maire propose en conséquence d'admettre en non-valeur ce titre non recouvré. La dépense en résultant sur l'exercice 2023 au Budget Principal Chapitre 65 article 6542.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

14 Voix pour 0 contre 0 abstention

DECIDE l'admission en non-valeur de cette créance irrécouvrable d'un montant de 492.88 € euros.

DIT : la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65 article 6542.

Délibération N°17/2023

Objet : TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE - DEMANDE DE SUBVENTION au titre du PRODUIT DES AMENDES DE POLICE.

Monsieur le Maire expose au Conseil que comme chaque année, le département du Rhône doit répartir prochainement le montant de la dotation relative au produit des amendes de police en faveur des communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie. Elles peuvent à ce titre bénéficier d'une subvention pour des travaux relatifs à la circulation routière.

Monsieur le Maire propose au Conseil de présenter un dossier pour changer les coussins berlinois sur la D27 en agglomération, sont actuellement dangereux du fait de leurs vétustés, ainsi que la mise en place de panneaux signalisations réglementaires verticales pour la zone 30 en agglomération.

Le devis relatif au changement des coussins berlinois situés sur la D27 de la société SOL MARK le coût de la dépense est le suivant :

Pour le changement des 6 coussins berlinois sur la D27 en agglomération : 7 260.00 € H.T soit TTC 8 712 €

Le devis pour les panneaux signalisations verticales pour la zone 30 en agglomération de la société Signaux Girod : 1 240.20 HT soit TTC 1 488.24 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité :

14 Voix pour 0 contre 0 abstention

APPROUVE le programme de travaux sécurité routière pour la réalisation de pose de coussin berlinois en agglomération sur la D27 pour un montant de 7 260.00 € HT soit en TTC 8 712.00 € Et pose de panneaux de signalisations verticales pour la zone 30 en agglomération pour un montant 1 240.20 € HT soit en TTC 1 488.24 € présenté par M. Le Maire pour un montant total de **8 500.20 € H.T soit en TTC 10 200.24 €**

SOLLICITE du Département du Rhône, le bénéfice d'une subvention dans le cadre de la répartition du montant de la dotation du produit des « Amendes de Police ».

DECIDE de réaliser ces travaux au 3^{ème} trimestre 2023.

Délibération N°18/2023

Objet : Approbation de la modification simplifiée N° 3 du PLU

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 25 février 2015,

Vu la modification N°1 du plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 17 décembre 2019

Vu la modification N°2 du plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 20 septembre 2022

Vu l'arrêté en date du 02 février 2023 prescrivant la modification simplifiée n° 3 du plan local d'urbanisme,

Vu la délibération en date du 07 février 2023 prescrivant la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée N°3 du PLU,

Vu le projet de modification simplifiée mis à disposition du public du 28 février au 31 mars 2023 inclus,

Vu l'avis de la MRAE en date du 07 avril 2023 ne soumettant pas à évaluation environnementale la modification simplifiée du PLU

Rappel des objets de la modification simplifiée :

- Modifier le règlement de la zone Ua pour faciliter l'implantation des bâtiments d'intérêts collectifs

Considérant les avis favorables émis des PPA :

La COR, Le Département, Le SCOT

Considérant que le projet de PLU modifier tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-4 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

14 Voix pour 0 contre 0 abstention

ADOpte le projet de modification simplifiée du PLU,

APPROUVE la modification simplifiée du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R153-21 du code de l'urbanisme :

transmission au Préfet au titre du contrôle de légalité

affichage en mairie durant un mois

mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département

DIT que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées,

INDIQUE que le PLU modifier exécutoire est tenu à la disposition du public en mairie et qu'il sera publié sur le Géoportail de l'urbanisme.

Décision modificative N°1

Désignation	Augmentation sur Crédits ouverts
D 21318-110 : Bâtiments communaux	581.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	581.00 €
R 4812 : Frais acquisition immobilis.	581.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section	581.00 €

14 voix pour 0 voix contre 0 abstention

5) Tirage au sort des jurés d'assises 2024

Conformément à l'arrêté préfectoral du 3 avril 2023, la commune de St-Forgeux, compte tenu de sa population, doit désigner un juré parmi ses électeurs, appelé à composer la liste annuelle du Jury d'assises pour l'année 2024.

Il est à noter toutefois, que la liste préparatoire ne pourra comprendre les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. (Soit au cours de l'année 2023)

Les fiches cartonnées doivent être transmises le plus rapidement possible et en tout état de cause courant juin 2023.

Cette désignation s'effectue en public, par tirage au sort sur la liste électorale.

Le nombre de noms à tirer au sort est TRIPLE de celui fixé par l'arrêté préfectoral.

TIRAGE AU SORT :

1^{er} NOM : N° 584 Monsieur SOLY Maurice Bureau N°1
2^{ème} NOM : N° 138 Madame COMTOIS Sylvie Bureau N°2
3^{ème} NOM : N° 199 Monsieur DUCREUX Dominique Bureau N°2

6) Informations diverses.

Monsieur le Maire remercie les organisateurs pour la fête des classes en « 3 » très belle réussite.

Monsieur Michel GIRERD remercie le Maire concernant le défilé pour l'autorisation d'utiliser un char accueillant les conscrits âgés de 70 ans et plus.

Procès-verbal approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2023

Le Maire
Gilles DUBESSY



Le Secrétaire de séance
Boris RABOUTOT



INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
TOUR DE TABLE

Madame Christelle LAFFAY :

Présentation par vidéo projecteur des travaux et manifestations réalisés depuis le début de l'année.

Monsieur le Maire prend la parole et demande que les élus soient impérativement présents lors des manifestations et commémorations se déroulant à Saint-Forgeux.

Lecture de l'état Civil depuis le dernier Conseil Municipal.

Le barbecue estival entre les élus et les agents aura lieu au stade le 16 juin 2023 à partir de 18h30.

Une prochaine réunion aura lieu pour la réalisation du Trait d'union.

Une étude a été faite concernant le changement du panneau d'information lumineux.

1^{ère} étude une borne qui serait installée sur la façade de la Mairie pour le remplacement du panneau lumineux que nous avons actuellement, cependant, il n'y aurait que les piétons qui prendront connaissance des diverses informations se déroulant sur la commune.

2^{ème} étude, nous pourrions envisager le remplacement du panneau lumineux que nous avons actuellement par un panneau double face et l'installer vers la maison de Monsieur Jérôme DURAND route de Pontcharra, soit vers l'abri bus vers le restaurant l'attablée, soit vers l'école Saint-Ferréol le coût est de 18 212 € HT.

Monsieur le Maire indique qu'il faut faire attention à ce que les arbres ne gênent pas la lecture de ce panneau lumineux si l'installation se fait vers l'école Saint-Ferréol.

Madame Christelle LAFFAY avant de prendre une décision il faut aller voir sur place.

Un travail de mise à jour et de présentation va être fait avec Mme COQUARD Christelle du site internet (mise en place en 2010), deux vendredis après-midi en effet celui-ci est vieillissant aucune mise à jour n'a été faite depuis.

Monsieur le Maire intervient, présente Monsieur PETIT Christophe en effet, il a créé un site sur Saint-Forgeux autrefois. J'ai participé à une réunion avec la commission culture de la CCOR, pour l'organisation d'une activité sur Saint-Forgeux pour un spectacle pour enfant le 8 et 9 mars 2024.

Monsieur Daniel CHAUD :

Travaux de voirie communale : chemin des chevreuils, entrée du stade (vers les poubelles) au Plat du Mont de l'abri bus à chez M. et Mme BLANC Daniel (ancienne maison de Mme DURAND).

Monsieur le Maire demande de bien vérifier la limite de propriétés pour tous les travaux de voirie.

Travaux de voirie communautaires : montée des Grives.

Monsieur Fabrice DUREL informe que lors des travaux de voirie communautaire sur la route d'Affoux, des infiltrations d'eau ressortent sur la voirie, il n'a pas été fait de cunettes afin de réceptionner cette eau, en effet pendant la période hivernale et surtout par de fortes gelées, la route est glissante.

Effectivement, j'ai été informé de ce défaut, j'informe le service concerné de la CCOR afin qu'une solution soit trouvée.

Pour le dossier de demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2023 une demande va être faite pour le changement des anciens cousins berlinois qui deviennent dangereux ainsi que des panneaux pour les zones 30, il y a une obligation d'installer des panneaux de zone 30 et fin de zone 30 à chaque intersection.

Un débat s'ensuit pour situer les zones 30 en agglomération.

Monsieur le Maire prend la parole et indique que les plateaux qui ont été installés vers le stade et sur la route de Villechenève ont permis de ralentir la vitesse à ces deux endroits. Prévoir l'enlèvement du radar pédagogique situé vers le local voirie, en effet, il n'a plus lieu d'être.

La demi-journée de plantation a lieu le mercredi 17 mai au matin, il n'y aura pas de jardinière, les massifs vont être enrichi de plantes vivaces et de plantes annuelles, nous subissons actuellement la sécheresse et mettre des jardinières avec des plantes qui demande beaucoup d'eau n'a pas de sens, au vu des restrictions d'arrosage demandé par arrêté préfectoral. Nous pouvons envisager de mettre des pots devant la Mairie.

Monsieur le Maire demande que les massifs devant la Mairie soient mieux entretenus et taillés en effet la végétation prolifère, ainsi que ceux vers l'église lors de la commémoration du 8 Mai, j'ai constaté que celui du monument aux morts n'avait pas été nettoyé.

Une animation le 3 juin pour la fête des mères en collaboration avec la bibliothèque, des dessins et bouquets seront fait par les enfants, une information doit être faite auprès des deux écoles.

Madame Isabelle DESSEIGNE :

Les travaux dans l'ancienne cantine pour accueillir le centre aéré ont débuté en avril, le chauffage sera électrique, l'installation d'une cuisine incorporée pour un montant de 6 100 €. La PMI donnera son avis après les travaux, l'ouverture du centre aéré est prévue pour les vacances de la Toussaint.

Réunion avec Madame LHOUMEAU le vendredi 12 mai 2023 à 8h00 en Mairie afin de définir le positionnement des meubles pour la nouvelle micro-crèche. L'étude du permis de construire est toujours à l'étude dans les services de la COR.

La réunion du bureau du CCAS du 20 mars 2023 a pris la décision de faire le repas des anciens le 12 décembre 2023. J'ai assisté à la réunion de l'ADMR, les bénévoles ont demandé de présenter lors d'une réunion du Conseil Municipal leur association, êtes-vous d'accord ? Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité dit non.

Monsieur le Maire prend la parole et indique que cette présentation pourrait se faire lors du forum du mois de septembre, en effet, leur présence permettrait d'informer plus de personnes.

L'école Jean de la Fontaine porte ouverte fin mars et l'école Saint Ferréol début avril. Lors du dernier conseil d'école de Jean de la Fontaine les demandes de travaux ont été renouvelées les robinets des WC extérieur de l'école primaire à changer, le robinet dans l'un des WC de l'école maternelle n'a toujours pas d'eau tiède, mettre un bloc porte dans les WC extérieur de l'école maternelle (les blocs portes ne sont pas réglementaires).

La classe verte à Autrans, c'est très bien déroulée les élèves de la classe de Mme BORDET ont été ravis de cette classe découverte.

Monsieur Michel GIRERD :

Nous avons reçu le devis du SYDER pour le changement des 16 projecteurs dans le gymnase, le coût pour la commune est 13 550 €, nous pouvons gérer cette charge résiduelle soit en une fois ou sur 15 ans à définir lors de la commande auprès du SYDER. Ce sera des projecteurs led qui s'éclaire en fonction de la luminosité et nous pourrions installer une horloge pour l'extinction à partir de la fin d'utilisation par le dernier club se trouvant dans le gymnase.

L'éclairage public pour le parking se fera par 4 candélabres solaires. Le déplacement des logettes devrait être pris en charge par le SYDER le coût supporté par la commune serait moindre, dossier à étudier par l'OPAC.

Il faudrait aussi avoir une réflexion sur l'éclairage extérieur de la Salle Polyvalente, des jeux de boules du stade concernant le dernier lieu d'éclairage il conviendrait de mettre en hauteur sur le candélabre la logette pour l'éclairage des jeux de boules en effet nous rencontrons des incivilités récurrentes, la porte de la logette cassée et l'éclairage reste toute la nuit.

Monsieur le Maire prend la parole et indique que nous allons procéder en 2024 le changement de tout l'éclairage public en mettant des ampoules led, investissement très important attention à l'augmentation des charges résiduelles du SYDER que nous budgétisons actuellement.

Des panneaux photovoltaïques vont être mis en place sur la toiture de la future micro-crèche, le SYDER nous a indiqué que pour avoir un rendement, il faudrait installer des ombrières au stade ainsi que des panneaux photovoltaïques au gymnase, à étudier lors d'une prochaine commission de travaux sur les bâtiments.

Monsieur Jérôme DURAND demande si le city stade sera équipé d'éclairage public.

Monsieur le Maire, indique pas forcément.

Les travaux au TRAM sont en phase final la cuisine intégrée sera installée fin juillet en même temps que la cuisine pour le centre aéré.

La peinture pour l'Eglise sera budgétisée pour l'année prochaine, un gros travail est à prévoir, nous devons faire un marché à procédure adaptée.

Des barrières bois vont être installées le long de l'auvent la longueur est de 14 mètres.

Je reviens sur l'utilisation de l'aire de camping-car située au Tram il conviendrait de réglementer l'utilisation de l'électricité et l'eau, en effet actuellement ce service est gratuit, nous avons des administrés d'autres villages aux alentours qui viennent faire la vidange et le remplissage d'eau de leur camping-car, ils sont de plus en plus nombreux sur la plate-forme.

Monsieur le Maire est satisfait de la venue des camping-cars qui amène de la vie dans le village. Je reviens sur la discussion d'un précédent conseil, que nous ne pouvons mettre un agent pour l'accueil des camping-caristes et de leurs départs afin de faire l'encaissement.

Débat autour des camping-cars pas de solution actuellement pour l'encaissement.

Monsieur Julien BOLVY :

Présentation des différentes déclarations préalables, permis de construire et des déclarations d'intention d'aliénées. Monsieur CARRASCO entreprend des travaux, qui n'ont pas été demandés lors du dépôt du permis de construire, la surface au planché va être dépassée suite à la pose d'un portail, son local se situe en zone Ua, un arrêté de refus suite à sa demande de déclaration préalable lui sera envoyé en recommandé.

Nous allons revoir le format pour le forum des associations, il faudra trouver la salle adéquate pour cette manifestation : nous pourrions le jour du forum qui aura lieu le 2 septembre 2023 invité les présidents des associations pour le calendrier des manifestations et pour l'utilisation des différentes salles à partir de 8 heure et jusqu'à 8 h30, pendant ce temps les membres des associations installeront leur stand pour ouverture à 9h00 puis à 11h00 réception des nouveaux arrivants, pour le calendrier des manifestations, plus aucune date sera prises en amont, les dates seront retenues le jour du forum.

Monsieur le Maire prend la parole et demande que les nouveaux arrivants de la commune reçoivent une invitation personnalisée et de faire suivre les informations sur panneaux pocket et le panneau d'information.

Monsieur Gilles PUIER :

Le maraîcher n'informe personne lorsqu'il ne vient pas le samedi matin, sauf les clients de la semaine précédente.

Monsieur RABOUTOT :

Le terrain de football est pitoyable, il devient urgent de travailler sur un nouveau stade, en effet, nous sommes le seul club sportif qui arrive à garder les enfants de Saint-Forgeux.

Il faudrait trouver un autre emplacement, un débat se fait autour de l'espace à trouver pour la création d'un nouveau terrain de foot.

Monsieur le Maire indique au vu de la topographie de la commune et du zonage, il n'est pas facile de trouver un espace plat et d'une certainement superficie sur la commune.

Madame Vanessa GIRERD :

Très belle réussite du passage du Rallye de Charbonnière sur la commune.

Madame Catherine MAINAND :

Les enfants ont décoré le restaurant scolaire.

Une animation « boum » est organisée à la salle d'animation le vendredi 12 mai de 18h00 à 21h00 pour les enfants.

Monsieur le Maire :

Nous avons reçu les remerciements de l'union musicale pour le versement de la subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05
